

Moudon, le 8 décembre 2016

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 6 décembre 2016
Présidence : Ufuk Ikitepe

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 07/16

Plafond d'endettement – Législature 2016-2021

- vu le préavis de la Municipalité No 07/16,
- ouï le rapport de la COGEFIN, chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. adopte et fixe le plafond d'endettement consolidé de la commune de Moudon à CHF 63 millions (soixante-trois millions de francs) pour la durée de la législature 2016 à 2021,**
- 2. charge la Municipalité de communiquer sa décision au Service des communes et du logement (SLC) pour en prendre acte.**

Le préavis est accepté par 44 voix et 3 abstentions.

Ainsi délibéré en séance du 6 décembre 2016.

CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Le Président : **La Secrétaire :**

 
Ufuk Ikitepe **Nicole Wyler**



Ville de Moudon

Hôtel de Ville
Case postale 43
1510 Moudon

www.moudon.ch